

Monsieur Sylvain Lafrance
Vice-président principal des Services français
Société Radio-Canada
1400, boul. René-Lévesque Est
C.P. 6000, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3A8

Montréal, le 12 janvier 2009

Monsieur le Vice-président

L'édition 2008 du *Bye Bye* de Radio Canada a soulevé, à juste titre, tout un concert de protestations. Plusieurs éléments ont été jugés inacceptables par de nombreux téléspectateurs et plusieurs associations et organismes, la popularité de cette émission amplifiant les ratés de l'édition 2008.

Outre l'absence totale de diversité parmi les acteurs ainsi que dans les éléments culturels qui ont constitué le *Bye Bye*, le sketch mettant en scène Barack Obama a particulièrement retenu notre attention. Il s'agit d'une succession de stéréotypes visant les Afro-descendants, cette série de clichés exprimant une profonde antipathie basée sur une généralisation inflexible, susceptible d'alimenter les pires préjugés. Ils s'expriment d'abord par des épithètes et des « blagues », mais ces préjugés finissent par s'actualiser dans des discriminations qui prennent diverses formes. Les producteurs déclarent qu'ils ont voulu ridiculiser les racistes mais l'expression publique de tels préjugés (surtout avec un tel mauvais goût), a souvent pour résultat de banaliser et de légitimer le racisme.

Cette édition du *Bye Bye* est une production indépendante mais dont la haute direction de Radio Canada a supervisé étroitement toutes les étapes, comme l'ont bien souligné les producteurs lors de leur conférence de presse du 9 janvier 2009. Selon les normes du CRTC, ce sont les titulaires de licence de radiodiffusion qui sont ultimement responsables de la programmation diffusée.

Il ne s'agit pas seulement d'un manque flagrant de jugement de la part de la haute direction de Radio Canada mais d'un cas de récidive : en septembre 2006, la société d'État a en effet été sévèrement blâmée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), à la suite de la diffusion d'une émission de *Tout le monde en parle* (25 septembre 2005), dans laquelle un invité avait également tenu des propos de même nature, c'est-à-dire «dénigrants, insultants et offensants», sans égard aux conséquences.

En tant que radiodiffuseur public, Radio-Canada doit tenir compte des intérêts de tous ses auditoires et la promotion de la diversité constitue pour elle, en théorie du moins, une priorité de premier ordre. Radio Canada a un engagement envers tous les Canadiens et est responsable devant le Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

Radio-Canada devrait s'excuser auprès de la population, prendre les mesures appropriées pour réparer les torts causés et éviter la répétition de tels incidents.

Avec nos salutations,

Jean-Claude Icart, coordonnateur, Observatoire international sur le racisme et les discriminations (CRIEC), UQAM

Rachad Antonius, professeur, directeur adjoint, Chaire de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, UQAM

Micheline Labelle, professeure, directrice, Chaire de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté

Cc: Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0N2